

3. Formation

Seuls les collaborateurs bien et régulièrement formés connaissent les risques et les dangers dans l'exploitation et peuvent ainsi prendre leurs responsabilités pour travailler en toute sécurité.



Que faut-il faire?

- Définissez les instructions et les formations nécessaires pour votre exploitation.
- Instruisez les collaborateurs lors de leur entrée dans l'exploitation ainsi qu'en cas de modifications importantes des processus de travail, lors de l'utilisation de nouveaux équipements / machines et substances de travail et autres besoins.
- Assurez-vous que vos collaborateurs disposent des formations nécessaires pour les travaux particulièrement dangereux.

Définir les besoins d'instruction et de formation

Obtenez une vue d'ensemble des situations dangereuses dans votre exploitation. Pour toutes les activités présentant un danger lié à un équipement de travail (véhicule, machine, installation, moyen auxiliaire), à une situation ou à une substance, une instruction est toujours nécessaire et, pour les travaux particulièrement dangereux, une formation supplémentaire est requise...

Procédure	Qui	Classement agritop.safely.swiss
1. Effectuez une identification des dangers	CoSec	Module «Listes de contrôle» ou Module «Inspections»
2. Déterminez les travaux pour lesquels une instruction est nécessaire et ceux qui nécessitent une formation	CoSec Employeur/-euse	Module «Documents», chapitre «03 Formation»



Conseils

- Lors de l'identification des dangers, examinez tous les processus de travail que vos collaborateurs exécutent.
- Utilisez des check-lists pour la détermination des dangers. Vous pouvez également effectuer une visite avec un spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé, par exemple sous la forme d'un audit agriTOP.
- Un résumé de tous les processus de travail nécessitant des instructions ou une formation, p. ex. sous forme de liste, vous permet de savoir plus facilement quand et où quelles instructions / formations sont nécessaires.

Instruction ou formation?

L'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) fait la différence entre instruction et formation de la manière suivante :

Art. 6 Information et instruction des travailleurs

¹ *L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés de manière suffisante et appropriée des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail; elles doivent être répétées si nécessaire.*



L'instruction est un enseignement pratique pour une activité particulière. En règle générale, elle se déroule directement sur le lieu de travail et dans le processus de travail.

Exemples : conduite en pente, mesures de sécurité lors de travaux dans des zones avec des gaz de fermentation, utilisation d'une échelle, chargement d'animaux, manipulation de produits chimiques, utilisation d'EPI, etc.

Art. 8 Travaux comportant des dangers particuliers

¹ *L'employeur ne peut confier des travaux comportant des dangers particuliers qu'à des travailleurs ayant été formés spécialement à cet effet. L'employeur fera surveiller tout travailleur qui exécute seul un travail dangereux.*



Une formation permet d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques pour pouvoir effectuer en toute sécurité des travaux comportant des risques particuliers. Les organisations de formation vérifient si la personne a acquis les compétences requises et le confirment par une attestation de formation.

Formations avec attestation obligatoire pour les travaux comportant des dangers particuliers dans l'agriculture (selon liste CFST)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Utilisation des plates-formes élévatrices PEMP / tout-terrain• Utilisation des tronçonneuses• Récolte de bois | <ul style="list-style-type: none">• Utilisation des chariots élévateurs de catégorie R• Utilisation d'EPI-antichute (EPIaC)• Utilisation de produits phytosanitaires |
|---|--|

Dans l'agriculture, il existe de nombreux autres travaux présentant des dangers particuliers ou un risque d'accident élevé, comme par exemple le travail dans des zones où se trouvent des gaz de fermentation, l'utilisation de véhicules de levage ou la conduite en pente.

Dans ce cas, les employeurs doivent s'assurer que leurs collaborateurs sont formés en conséquence ou les faire former de manière appropriée. Cette formation peut être assurée par des personnes compétentes au sein de l'exploitation.

Attention !

Même après avoir suivi une formation avec attestation de formation (p. ex. permis de cariste, cours de bûcheronnage), les collaborateurs doivent recevoir une instruction spécifique aux machines et aux postes de travail sur place.

Planifier, réaliser et documenter des instructions et des formations



Moment pour une instruction/formation

- Lors de l'entrée en fonction
- En cas de risques élevés
- En cas de nouveautés (procédés de travail, machines, substances, EPI, etc.)
- Après des incidents particuliers (quasi-accident / accident du travail)
- En cas de comportement et de routines contraires à la sécurité

Procédure	Qui	Classement agritop.safely.swiss
1. Préparer l'instruction/la formation	CoSec	Module «Documents», chapitre «03 Formation»
2. (Faire) réaliser l'instruction/formation	CoSec	--
3. Documenter les instructions/formations effectuées	CoSec	Module «Formations» <i>ou</i> Module «Documents», chapitre «03 Formation»

Préparation

Une préparation minutieuse est essentielle à la réussite des instructions et des formations. Pensez aux points suivants au préalable :

- **Objectif:** que doit savoir ou savoir faire le collaborateur après l'instruction ?
- **Étendue:** Définir la durée et les sujets à traiter.
- **Procédure:** S'il y a plusieurs personnes, les instruire éventuellement par groupes.
- **Etapes d'apprentissage:** Outre l'introduction, l'information et la démonstration, faut-il également des exercices pratiques ou une discussion ?
- **Langue:** Est-ce qu'il y a des participants de langue étrangère ? Qui peut traduire ?
- **Organisation:** déterminer le lieu et l'heure, informer les participants à temps.
- **Moyens auxiliaires:** mettre à disposition les aides à l'instruction, les documents, les modèles, les outils nécessaires.
- **Documents:** faut-il distribuer des documents ?
- **Contrôle des résultats:** pour les formations, vérifier si l'objectif d'apprentissage a été atteint (p. ex. montrer ce qui a été appris, répondre à des questions de test).



Réalisation

Lors de la réalisation de l'instruction ou de la formation, veillez aux points suivants :

- Annoncer **l'objectif d'apprentissage** et l'expliquer : Nous retenons plus facilement les choses qui nous semblent évidentes.
- **Montrer** et expliquer ce que vous faites et pourquoi vous le faites ainsi. Veillez à ce que les participants se placent dans la même perspective que vous. Cela facilite la reproduction des gestes.
- **Faire soi-même** : Faire reproduire et expliquer par les participants ce qui leur a été montré. Cette intégration pratique augmente l'effet d'apprentissage et vous montre si votre information a été correctement reçue.
- **Contrôle** : Dites ce qui a été fait correctement et corrigez immédiatement les erreurs.
- **Faire pratiquer** : Un travail sûr exige de la pratique.
- **Contrôler à nouveau** : Évitez que de mauvaises habitudes ne s'installent au quotidien.
- **Montrer l'exemple** : Assurez-vous d'être un exemple à suivre pour vos apprentis et vos collaborateurs en matière de sécurité.



Conseils



- Lors de l'instruction ou de la formation, faites appel au plus grand nombre de sens possible : ce que l'on entend, ce que l'on voit et ce que l'on fait soi-même est mieux mémorisé.
- Évitez la pression du temps et créez une atmosphère d'apprentissage détendue et positive.
- La sécurité est la première priorité de l'instruction. Mais montrez aussi comment les travaux peuvent être effectués de manière efficace et en économisant les ressources.
- Répétez les instructions de temps en temps. Faites appel à vos observations et expériences ainsi qu'à celles de vos collaborateurs.
- Répétez les instructions si vous constatez que les règles de comportement et les mesures de protection ne sont pas respectées.
- Motivez les apprentis à intégrer dans leur dossier de formation les contenus des instructions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé.

Documenter

Une documentation précise des instructions/formations suivies vous garantit une bonne vue d'ensemble du niveau de connaissances de vos collaborateurs.

Si une procédure juridique est engagée à la suite d'un accident du travail, l'employeur doit pouvoir prouver au ministère public que les personnes impliquées étaient instruites/formées. Pour cela aussi, une documentation correcte est indispensable.

Les points suivants sont à documenter :

- Sur quel équipement/ machine / processus de travail l'instruction a-t-elle été effectuée ?
- Quels étaient les contenus de l'instruction / de la formation ? (en mots-clés)
- Quand l'instruction a-t-elle été effectuée ? (date)
- Qui a été instruit ? (participants)
- Qui a donné l'instruction ? (instructeur)
- Confirmation de l'instruction par la signature des participants



Conseils



- Informez vos collaborateurs qu'ils confirment par leur signature qu'ils ont compris les instructions. Encouragez-les à poser des questions s'il reste des incompréhensions.
- La documentation des instructions/formations sous forme numérique ou papier a la même "valeur probante". Documentez de la manière qui vous semble la plus simple. Vous pouvez également compléter la documentation par des images ou des vidéos.
- Pour la documentation par le module "Formations" dans Safely, vous pouvez faire signer numériquement les participants - comme pour l'accusé de réception par la poste, p. ex.
- La documentation de l'instruction des apprentis sur les mesures d'accompagnement de la sécurité au travail et de la protection de la santé conformément à l'annexe 3 du plan de formation peut également être effectuée à l'aide du "passeport formation mesures d'accompagnement". Cela permet à l'entreprise formatrice suivante d'avoir une meilleure vue d'ensemble des thèmes déjà traités.

Sources des contenus d'instruction et de formation et d'instruction

La base des instructions et des formations peuvent être, par exemple, les suivantes :

- Règles de sécurité de l'entreprise et de la branche
- Modes d'emploi des équipements de travail utilisés
- Fiches de données de sécurité des substances utilisées
- Listes de contrôle & conclusions d'enquêtes sur les dangers / d'audits / d'inspections
- Observations dans le travail quotidien
- Informations spécialisées du SPAA (brochures, fiches)
- [Annexe 3 au plan de formation : Mesures d'accompagnement de la sécurité au travail et de la protection de la santé \(apprenants\)](#)
- Programmes de formation et de perfectionnement du SPAA et d'autres organisations spécialisées
- Informations spécialisées d'autres organisations de prévention (p. ex. [Suva](#), [bpa](#), etc.)

Moyens auxiliaires sur agritop.safely.swiss



- Modèle d'aides à l'instruction
- Exemples d'aides à l'instruction
- Modèles de documentation d'instruction
- Passeport de formation Mesures d'accompagnement selon l'annexe 3 du plan de formation
- Informations spécialisées, brochures, aide-mémoires, fiches techniques

→ Module «Documents», chapitre «03 Formation»
→ Module «Documents», chapitre «11 Informations techniques»



Documentation numérique:

→ Module «Formations»



Nouvelle formation